



Championnats Régionaux de Laval 2010

Règlements



<u>DIVISION</u>	<u>CLASSE</u>	<u>FORMAT</u>	<u>TEMPS</u>
Junior	AA	Tournoi à la ronde et finale (2 de 3)	120 min.
Pee-wee et Bantam	AA	Série 3 de 5	90 min.
Pee-Wee	B Féminin	Série 3 de 5	60 min.
Atome à Midget	BB-CC	Tournoi à la ronde et finale (2 de 3)	90 min.
Bantam à Junior	A -B	Tournoi à la ronde	90 min.
Pee-Wee	A -B	Tournoi à la ronde	60 min.
Novice-Atome	A -B -C	Tournoi à la ronde	60 min.

Tournois à la ronde :

En cas d'égalité, se référer au règlement HQ 9.8 Départage d'égalité

Pour les classes BB et CC, les 2 premières équipes se classent pour la série 2 de 3

Pour les classes A, B et C, voir horaire pour les détails.

1. JOUTE

Chaque équipe devra être disponible pour commencer la joute 15 minutes avant l'heure prévue. Ce règlement ne s'applique pas pour les premières joutes de la journée.

Une équipe qui ne se présentera pas à une joute prévue au calendrier dans le cadre des championnats régionaux perdra sa joute par défaut et sera éliminée des championnats et une amende sera imposée. (Règlement 2.6 Hockey Laval et 6.3 de Ligue Laval)

Les joutes des championnats régionaux se dérouleront selon le tableau ci-dessous ; **Le temps des joutes pour toutes les catégories, est à finir. Il n'y aura pas de prolongation ni fusillade pour les tournois à la ronde.**

Toutes catégories, toutes classes si après deux périodes, il existe un écart de 7 buts la joute prendra fin. Règlement HQ 9.6.5

CATÉGORIES	CLASSES	TEMPS	1 ^e pér.	2 ^e pér.	3 ^e pér.
Atome à Midget	AA – BB- CC	Chronométré	14 min.	14 min.	14 min.
Junior	AA	Chronométré	15 min.	20 min	20 min.
Novice à Pee-wee Pee-Wee Féminin	A-B-C	1 ^e et 2 ^e période continue, dernière minute chronométrée 3 ^e période continue, 3 dernières minutes chronométrée	14 min.	14 min.	13 min.
Bantam à Junior	A –B	Chronométré	15 min.	15 min.	15 min.

Si lors d'une joute, les officiels sont absents ou en retard (30 minutes avant la joute) veuillez communiquer avec l'assignataire des officiels, Michel Poirier au 514.704.1994

2. ÉQUIPE RECEVEUR

Pour les équipes Pee-wee AA et Bantam AA. L'équipe receveur de la première joute est déterminée en fonction du classement final de la saison régulière. Ainsi, l'équipe ayant terminée la plus haute au classement sera receveur pour la première joute. Pour les 2 joutes suivantes, il y aura alternance.

Lors des joutes si nécessaires (4^e et 5^e) un tirage au sort sera fait par un représentant de Hockey Région Laval en présence d'un représentant des équipes.

Pour les équipes BB-CC. Lors des parties du tournoi à la ronde, l'équipe receveur sera déterminée par tirage au sort lors de la confection du calendrier. Chacune des équipes sera receveur à 2 occasions.

Lors des parties de finale (2 de 3) l'équipe ayant terminé la plus haute au classement du tournoi à la ronde sera receveur lors de la première joute, et visiteur lors de la deuxième joute.

Lors de la joute si nécessaire (3^{ième} joute), un tirage au sort sera fait par un représentant de Hockey région Laval en présence d'un représentant des équipes.

Pour le junior AA. Lors des parties du tournoi à la ronde, l'équipe receveur sera déterminée par tirage au sort lors de la confection du calendrier. Les 2 équipes ayant terminés à la plus haute position au classement de la saison régulière seront receveurs à 2 occasions.

Lors des parties de finale (2 de 3) l'équipe ayant terminé la plus haute au classement du tournoi à la ronde sera receveur lors de la première joute, et visiteur lors de la deuxième joute.

Lors de la joute si nécessaire (3^{ième} joute), un tirage au sort sera fait par un représentant de Hockey région Laval en présence d'un représentant des équipes.

Pour les équipes A-B-C. L'équipe receveur sera déterminée en fonction du classement final de la saison régulière. Ainsi, l'équipe ayant terminé à la plus haute position au classement sera l'équipe receveur.

Lors de la finale, un tirage au sort sera fait par un représentant de Hockey région Laval en présence d'un représentant des équipes.

3. COULEURS DES ÉQUIPES

Pour toutes les classes (AA-BB-CC-A-B-C) l'équipe receveur doit porter son chandail pâle et l'équipe visiteur portera son chandail foncé.

En cas de litige, l'arbitre en chef aura la décision finale.

4. PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT

Une période d'échauffement de deux (2) minutes sera accordée pour les catégories Pee-wee à Junior et de trois (3) minutes pour les catégories Novice et Atome. **Une période d'échauffement de cinq (5) minutes sera accordée au Junior AA.**

5. TEMPS D'ARRÊT

Il sera possible de prendre un temps d'arrêt de 30 secondes par équipe durant la joute. Celui-ci devra être inscrit au tableau indicateur.

6. PAUSE ENTRE LES PÉRIODES

Une pause d'une (1) minute sera accordée au banc des joueurs entre les périodes où il n'y a pas de réfection de glace, celle-ci devra être inscrite au tableau indicateur.

7. PUNITIONS

Toutes les punitions méritées au cours du temps réglementaire devront se prolonger et se terminer, s'il y a lieu, au cours du temps supplémentaire.

8. CHANGEMENT DE ZONES

Les équipes changeront d'extrémité à la fin de toutes les périodes, sauf celles qui seront jouées en surtemps.

9. POIGNÉE DE MAIN

La poignée de main est obligatoire entre les deux équipes à la fin de chacune des joutes. Les joueurs devront garder leurs gants. (H1N1)

10. FRANC-JEU

Règlement 7.7 de Hockey Québec s'applique tout au long des championnats.

11. RÉFECTION DE LA GLACE

La réfection de la glace s'effectuera après toutes les périodes pour le junior AA.

La réfection de la glace s'effectuera à toutes les deux périodes pour les classes AA, BB, CC.

La réfection de la glace s'effectuera entre la 2^{ième} et la 3^{ième} période pour les classes A-B-C.

12. PROLONGATION (HQ 9.7.1)

Lors des joutes du tournoi à la ronde ; il n'y a pas de prolongation.

SI UNE ÉQUIPE PERD SON POINT FRANC-JEU Règlement HQ 7.7.5 B iii) A

12.1 Lors des joutes à finir (Suicide, ¼ finale) il y a application de Franc-jeu et du règlement 9.7 de Hockey Québec Après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

a) Une seule période supplémentaire de 5 minutes à temps arrêté, avec alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but met fin à la joute.

b) Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulé par l'article HQ 9.7.2

12.2 Lors des joutes à finir (1/2 finale, finale, 2 de 3 et 3 de 5) il y a application de Franc-jeu et du règlement 9.7 Hockey Québec Après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

SI UNE ÉQUIPE PERD SON POINT FRANC-JEU Règlement HQ 7.7.5 B iii) B

a) Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté, avec alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but met fin à la joute.

b) Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulé par l'article HQ 9.7.2

13. PROTÊT CHAMPIONNATS RÉGIONAUX Règlement 7.4 de Hockey Québec.

Tout protêt logé lors d'une joute des championnats régionaux, doit être signifié au plus tard une (1) heure après la fin de la joute concernée au personnel de l'aréna où s'est jouée la joute et être accompagné d'un dépôt en argent au montant de deux cents dollars (200.00\$). De plus, le formulaire « Annexe-A » devra être complété et vous devez aviser votre représentant d'association ainsi qu'un responsable de Hockey Laval au 514.971.0914 ou 514.949.1696

Aucune information concernant l'horaire des joutes et/ou les cédules ne sera donnée à ces numéros.

Pour toute information concernant la réglementation, vous devez **contacter par courriel**

Marie Josée Hébert mj.hebert@videotron.ca ou Martine Deschamps mdeschamps@hockeylaval.com

Les résultats et horaires seront disponibles sur le site web de la région www.hockeylaval.com

NOTES

- # 1 Hockey région Laval, se réserve le droit de modifier le calendrier des joutes en tout temps.**
- # 2 Les règlements des championnats régionaux sont finaux et sans possibilité de changement, sauf si le Comité exécutif de Hockey région Laval en décide autrement.**
- #3 Les règlements de ligue (en référence à la saison régulière) sont applicables, SAUF ceux spécifiés dans la présente réglementation.**

ANNEXE – A –

**SIGNIFICATION DE PROTÊT
CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

ÉQUIPE DEMANDRESSE : _____

DIVISION : _____ CLASSE : _____

JOUTE NO : _____ ENDROIT: _____

DATE : _____ HEURE : _____

VISITEUR : _____ RECEVEUR: _____

EXPLICATIONS :

SIGNIFICATION

Reçu par : (À L'USAGE DU PERSONNEL D'ARÉNA SEULEMENT.)

Aréna: _____ Date: _____

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature : _____ Heure reçue : _____

Le protêt a-t-il été signifié moins d'une heure après la partie? oui ___non___

Le protêt est-il accompagné de 200\$ en argent comptant? oui ___non___

L'entraîneur doit attendre les indications de la personne désignée par

Hockey Région Laval avant de quitter l'aréna.

**VOUS DEVEZ AVISER VOTRE REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION ET LE RESPONSABLE DE HOCKEY LAVAL
AUX NUMÉROS SUIVANTS : 514.971.0914 OU 514.949.1696**